

P23/E2,39

BUREAU DU CONSEIL,
No. 1, Rue St. Pierre.

VILLE DE ST. HENRI,

St. Henri, le 2^{me} Novembre 1883

à MM. les Conseillers Jean B^{te}
Lazlaiz, Régis Motte
& Jean M. Massey
St. Henri, Q.

(Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
de Feu et Police du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
ce soir, le 2 courant,
à 8.30 heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

Sujet A. Desjardis
Achat de Carburant,
Pôles ou fournitures de pain le Nouvel
Hôtel de ville, station de A. D. H.

P23/E2,39

Bonne de Luchel
ville de St-Henri

Je soussigné M. Benoit Bourlolle
pour la ville de St-Henri certifie sous
mon serment d'office avoir le
deuxième jour de novembre courant
entre au et orgé tenu de l'avis
surtout signifié une copie de l'avis
des deux parties et certifié par
les parties comme sur l'avis
à Mr L. H. Caydon et Reg. Hottel
à eux même en personnes
et à Mr Jean M. Massy à une
personne raisonnable et de leur
domicile respectifs

Bonne de St-Henri le 2 nov 1883

M. Benoit Bourlolle

N^o 2202
Bureau de la Ville
de St-Henri le 2 nov 1883
1883
de la
de la

P23/E2,39

BUREAU DU CONSEIL,
No. 1, Rue St. Pierre.

VILLE DE ST. HENRI,

St. Henri, le 2^{no} ^{bre} 1883

à MM. les Conseillers L. A.
Papineau, René B. Lavolette
Jean B. Cazalai }
St. Henri, Q. }

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
des Finances du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
ce soir, le 2 courant,
à 8.30 heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins }
Secrétaire-Trésorier.
Sujet - Transport des Revenants
dans le nouvel hôtel de ville
A. Desjardins

P23/E2,39

Province de Québec
Ville de St-Henri

Je soussigné Not. Benoit Condole
Spécial pour la Ville
St-Henri certifie l'accomplissement
d'office avoir le dixième jour de
novembre mil huit cent
quatrevingt trois signifié
une copie du présent avis
à autre part écrit à une
personne au vu des Comptes
auit avoir à Mr J. M. Gagnier
à lui même en personne
et à Mr L. G. Poirerain et
P. B. Lavoie à une
personne raisonnable de leur
domicile respectif

Donné à St-Henri le 10
1883

Not. Benoit Condole

N^o 2203
Acte Spécial de Comptes
de St-Henri pour le
2^e Nov. 1883
Not. Benoit Condole

Province de Québec
Ville de St. Henri

Mémoire - Documents
de la Ville de St. Henri
du 20.06.1883
1272

A une session du Comité des Feu d'Allice
du Conseil de la ville de St. Henri,
tenue à St. Henri, au lieu ordinaire des
sessions du dit Conseil, le vendredi le
deuxième jour du mois de novembre
mil-huit cent quatre-vingt-trois,
conformément à la loi, à laquelle
session sont présents M. M. les
Conseillers J. M. Cazalais, Rejis
Heath & Jean Massy, et formant un
groupe sous la présidence de M.
le conseiller J. M. Cazalais.

avec les accessoires
J. M. C.

Il est ordonné & statué par réso-
lution du Conseil, comme suit;

Résolu que M. le Président soit autorisé
à acheter deux fournaises ~~par~~ aux meilleures
conditions possibles, une petite et une grande

Résolu que la soumission de David Caignan
de vendre du charbon (stone size) au prix
de \$6.30 la tonne de 2000 lbs soit acceptée
et que vingt-cinq (25) tonnes soient achetées
du dit Caignan à ce prix - et six
cades de bois franc (meuble & fiable) au prix
de \$7.00 par cade soient aussi achetées du
dit Caignan suivant que mentionné à sa
soumission susdite, le tout livré dans
la Cour du nouvel Hotel de ville, le au
avant le 10 novembre courant. -

Résolu que le lavage du nouvel Hotel de
ville, Station de feu d'Allice, logement du
chef

Bureau du Conseil soit fait par Dame
Cousciant Fichaud, au prix de quarante
dollars, le tout à la satisfaction du Chef
de Police.

La séance est levée —

J. Bte. Bozelin Président

A. Desrosiers

Secrétaire —

N^o 2204.

Rapport de la suite de

feu et Police, le 2

Novembre 1883

Chap

Sec. Res

Province de Québec
Ville de St-Henri.

Memo, en vertu d'une
résolution du Conseil
en date du 20 Oct 1883
M. J. B.

A une session du Comité des Finances
du Conseil de la ville de St-Henri, tenue
à St-Henri, au lieu ordinaire des sessions
du dit Conseil, le vendredi, le deuxième
jour du mois de novembre mil huit
cent quatre-vingt-trois, conformément
à la loi, à laquelle session sont présents
M^{rs}. les Conseillers, M^{rs} B. Lavolette &
J. B. Cazdais & formant un quorum
sans la présence du Conseiller B. Lavolette.

Il est ordonné & statué par résolution
du Comité comme suit: ~

Le Conseil devra
évacuer le dit
soubassement au puits
que le nouvel hôtel
de ville sera prêt
J. B. C.
A. D. P.

Resolu que la somme de deux cents
dollars soit accordée aux Commisaires
d'École de St-Henri pour l'achat des
bancs et des garnitures d'écritures dans
le soubassement du Collège, devant
être élevés aux frais du Conseil de la
ville de St-Henri, pourvu que
meilleurs les Commisaires se desistent
de leur droit de charger les \$150.00
pour le loyer des dit soubassement
du premier de novembre courant au
premier de mai prochain suivant que
mentionné au bail passé entre les dits
Commisaires et la dite ville de St-Henri
devant M^{re} A. B. Pissinette N. P.
le 11 Mars 1883 est à dire que le
B. Lavolette est le

L'approbation par
résolution des Comptes
le 2 Nov 1883
A. D. P.

Et la séance est levée -
J. B. C. (en second lieu)
A. D. P. Président Pro. Tempore
Secrétaire.

N^o 2205.
Rapport du Comité des
Finances, le 2 Nov. 1883

Adopté
Sec. - Res.

Memor. soumis par résolution
du Conseil le 30 Oct. 83^e

Adopté
Sec. - Res.

P23/E2,39

P23/E2,39

JOHN DUNLOP,
Sec.-Treas.
DUNLOP & LYMAN,
Attorneys,
MONTREAL.

CORPORATION OF THE VILLAGE OF COTE ST. ANTOINE,
Office, EXCHANGE BANK BUILDING,
102 St. Francois Xavier Street,

Montreal, 31st Oct 1883

Dear Mr Deserue

Please inform me by return
of mail if you rec^d my letter acknowledging
the receipt of your letter of the 24th instant
and asking for information respecting the
extract from the valuation Roll of the town
of St Henri at the time of the separation
I had caused you send me the total
amount of the valuations of the property
detached from St Henri & attached to
both St Antoine according to the valuation
Roll then in force

Yours truly
John Dunlop

St Deserue Esq
Lc Lc

P23/E2,39

N^o 2206
Johu Duvalop Es
Sec. par. de la cote St
Antoine - Line Quin-
tinde Reglunndes
Inmumbles &

Recu ce 2 Nov 1883
M^o
Sec. Reg

P23/E2,39

JOHN DUNLOP,
Sec.-Treas.
DUNLOP & LYMAN,
Advocates,
MONTREAL

CORPORATION OF THE VILLAGE OF COTE ST. ANTOINE,
Office, EXCHANGE BANK BUILDING,
102 St. Francois Xavier Street,

Montreal, Oct 188

A. Desève Jr.

Sec. Treas. Town of St. Henri

Dear Sir I beg to acknowledge
the receipt of your favour of
the 24th inst. Would you
kindly examine the enclosed
Roll and let me know if
it is an extract from your
Valuation Roll at the time
the properties therein described
were detached from the Town
of St. Henri. If I ever got
an extract from your
Valuation Roll describing
said properties I cannot
lay my hands on it.
Do you remember if you
furnished me with such
extract. If the enclosed

P23/E2,39

JOHN DUNLOP,
Sec.-Treas.
DUNLOP & LYMAN,
Advocates,
MONTREAL.

CORPORATION OF THE VILLAGE OF COTE ST. ANTOINE,
Office, EXCHANGE BANK BUILDING,
102 St. Francois Xavier Street,

Montreal, 188

will do, there is no use
in going to the expense of
a new extract. An early
reply will oblige

Yours truly
John Dunlop
Sec. Treasurer
Cote St Antoine

If the enclosed is not
correct please send me
such extract as early
as you can.

J. D.

P23/E2,39

N^o 2207
Lokudulo p. E.
Cine
Question du règlement
des Immeubles &c
copie de son rôle retourné
le 3^o 100-1843
Rep
acc me

P23/E2,39

1791-958
1740-865

St. Henri de Montreal
2 Nov 1883

Monsieur Le Maire
Et
Messrs les Conseillers
De la ville St. Henri

Messrs

C'est avec peine que
je me vois Obliger de vous troubler encore une
fois au sujet de Messrs les Evaluateurs, je ne
sais pas trop comment ont peut Evaluer une
propriete qui a couter dans son achat \$150⁰⁰
auquel j'ai fais des reparations au meme montant
je ne vois pas disje comment ont peut Evaluer
une telle propriete a \$664⁽¹⁷⁹¹⁾ une autre propriete
que j'ai acheter dans la Rue St. Marguerite
que j'ai payer \$800⁰⁰ on l'Evalue a \$1340⁰⁰ 1740
\$549⁰⁰ plus que je l'ai payer et l'autre \$364⁰⁰
je ne sais pas trop comment qualifier des
procedes semblables j'espere bien que Messrs les
Conseillers voudront bien prendre ma requisition
en consideration et de faire un rabat proportionnel
au cout de ces proprietes

Je suis Messrs avec respect
votre tres humble et tres Obeissant

serviteur

P.S. je pourrais bien n'en dire autant
pour celle au je demaie Evaluer
a \$1020⁰⁰

H. Glatz

M. G.

N^o 2208
Plainte de Melchior
Glatz. au sujet de
l'évaluation de ses
Propriétés

Prod. ce 2 Nov. 1883
M. Glatz
Sec^{re}tes

Notifié ce 9 Nov. 1883
M. Glatz
Sec^{re}tes

P23/E2,39

P23/E2,39

Bank of Montreal.

Montreal Nov 5th 1857

Recd of
Town of St Henri
St-Henri.

Dear Sir,

I return herewith
enclosed, your coupons
to the extent of four hundred
& twenty Dollars.

Yours truly,
J. G. Goussier
Clerk

P23/E2,39

N^o 2209

Maugre de l'Université, le
5 Nov. 83 - transmis
Coupure d'intuit sur l'écrit.
tiré de \$14000 - 00

[Signature]
Dec 74

P23/E2,39

E. T. BARNUM, Pres. & Gen'l Man'r.
PHILO PARSONS, Vice Pres't.
F. H. LEAVENWORTH, Secretary.

E. T. Barnum Wire & Iron Works.

Head Office and Manufactory: Wabash Ave. & Howard St., Detroit, Mich.
Principal Warehouse & Salesrooms: 105 Woodward Ave.
Canadian Branch: 65 & 67 Sandwich St., Windsor, Ont., H. W. BOOTH, Mgr.
Chicago Branch, 110 Lake St., Chicago, Ill., GEO. K. RIX, Mgr.

Montreal Office of Canadian Branch,
Windsor, Ont.,

Nov 6 1883

Mr Deane
Seay Bros.
Hewitt

Dear Sir
I will furnish
two very large half feeding
stoves, second hand, as good
as new, guaranteed in perfect
order and of sufficient
capacity to heat New Town
Hall for the sum of sixty
dollars, above

Yours truly
J. Gormley

FRANK GORMLEY,
AGENT,
4 ST. JOHN STREET,
MONTREAL.

P23/E2,39

N^o 2210
F. Joubert
5 nov. 83
Vente de poche de seconde
main
dep

Gentlemen remember about
 3 years ago Mr. Brisette
 had his Property 3 years
 in the Market for sale
 & all he could get for it
 was ~~500~~ \$ 530⁰⁰ so you
 see Gentlemen you are
 saying me too much
 when the highest I was
 offered for it a short
 time back was \$ 450⁰⁰

Yours faithfully

Mr. Daniel M. Clary
 28 Bethune St
 St. Henry

1637-65
 1630-91

St. Henry
 Nov. 6th 1883
 To the

Councilor's
 & Valuator's of the
 Town of St. Henry,
 Gentlemen I see you
 have ^{my} Property on Bethune
 Street Official No. 1630 Valued
 for \$ 1892. I strongly
 object to it as it is not
 worth more than \$ 1700.
 I have again my Property
 on St. Henry Street
 official No. 1637 Valued
 for \$ 900. which I also
 strongly object to as
 it is not worth more than
 \$ 600. If any of you

P23/E2,39

N^o 2211.

Revue de Dame Véronique
D. McKeay au
supt du rôle d'Évalua-
tion

Prod. ab Nov 1883

RDp

see in

notified 29th Nov. 1883

RDp
Lemke

P23/E2,39

BUREAU DU CONSEIL, }
No. 1, Rue St. Pierre. }

VILLE DE ST. HENRI,

St. Henri, le 6 Nov. 1883

à Monsieur le Maire et
à Messrs. les Conseillers de la
Ville de St. Henri

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
Général — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
ce soir, le 6 courant,
à 7.30 heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins
Secrétaire-Trésorier.

P23/E2,39

Province de Québec
Ville de St-Henri

Je soussigné Fred Wilkinson
Constable spécial pour la Ville
St-Henri certifie sous serment
d'office avoir le dimanche jour de novembre
passé entre six heures de l'après-midi
après une copie du présent avis
à autre part écrit aux personnes
suivantes comme suit savoir
à Mr Lis Jacques Landry Logeais
à la Papineau P. B. Laviolette Regis Haller
Mr. Legein J. J. Souletta Ag. Benoit
et à Mr L. G. Marier et lesont et forment
à une personne raisonnablement
domestique respecté

Donné à St-Henri le 6 Nov
1883

Constable

Fred Wilkinson

N^o 2212
Bureau de la Ville de St-Henri
le 6 Nov. 1883
Fred Wilkinson
Constable

Province de Québec
Ville de St. Henri

A une session de Comité Général du
Conseil de la ville de St. Henri, tenue à
St. Henri, au lieu ordinaire des sessions
du dit Conseil, Mardi, le dixième jour
du mois de novembre mil huit cent
quatre vingt trois, conformément à la loi,
à laquelle session sont présents, M.
M. les Conseillers J. Milassey (Maire-
Suppléant) L. a. Papineau, Régis Kette,
Pierre B. Lavolette, Ferdinand Dagenais
et J. B. Cazalais et formant un quorum
sous la présidence du Maire-Suppléant
M. le Conseiller J. Milassey -

Il est ordonné et statué par résolution
du Comité comme suit: -

à dans le
nouvel Hotel
de ville, station
Beneau, loge-
ment du chef de
J. M. M.
P. P. P.

Résolu que Messieurs Drapeau et
Savignac, Plombiers de la Cité d'Antoine,
soient autorisés à poser à leur frais et bien
finis, tous les appareils à gaz (gauintens &c)
ci-après mentionnés, et ce, d'après les
plans suivants et échantillons acceptés
par le Comité - savoir: -

- Les - I - au prix de \$1.75. chacune -
- " pendants (ou crochets) 1.25 — do -
- " Broquettes doubles @ 1.50 - chacune
- " do. simple - 1.00 do -
- " " " (en fer) 0.75 do -
- " " à 3 branches (route) 2.00 - do -
- " Harpes à deux bras - 2.50 - do -

Résolu de plus que M. le Conseiller J. B.
Cazalais & le secrétaire-secours, soient
autorisés

autoriser à acheter aux meilleures conditions possibles quatre lustres pour la salle du Conseil, dont un grand pour le milieu, un convenable ~~pour~~ au dessus de l'estrade et deux autres de moindre valeur, les quatre devant concorder par leur forme
 &c —

Résolu de plus que M^r. Le Conseiller L. a Papineau, soit autorisé à faire faire ou acheter aux meilleures conditions possibles, les articles suivants: 1. table de 8 x 4 en bois franc, le dessus en pin, recouverte d'une toile cirée de première qualité pour la chambre des Comptes. 2. une autre table de 4 x 3 1/2 (ovale) aussi en bois franc et dessus en pin avec toile cirée comme la précédente, 3. Enfin une douzaine de chaires perforées semblables aux 6 que possède actuellement le Conseil.

Résolu de plus que M^r. le Président du Comité de Police, M^r. M. Hoyle soit autorisé à faire faire 1 douzaine de bancs semblables à ceux du Conseil. M^r. le Président autant que possible ^{pour} faire faire ces bancs par le constable Joron. —

M. Massé est levé —
 (un œuf - bon)

J. M. Massé
 Maire Suppléant

M. Massé
 Secrétaire

Bureau du Conseil.

- ✓ 3 T. @ \$1.75. chacun — ci \$ 4.25
- ✓ 7 broquettes dont 1 @ 3 branches (route @ — ci \$ 3.00
- ✓ 6 — doubles @ 1.50 — 9.00
- Salle — — — —
- ✓ entrée - bas de l'escalier 1 lampe — \$ 2.00
- X 2 lustres dont 1 @ \$
- X + 1 autre @ \$ ci \$
- ✓ entrée salle (Pluets - un pendant cochet \$ 1.25
- ✓ chambre de suite 1 - 7 — \$ 1.75
- ✓ 10 broquettes \$ 10.00
- ✓ 2 lustres encastrés (2.50 ch) \$ 5.00
- ad 1713 - autours à acheter les 2 lustres (852)
- ✓ salle entrée en haut Pluets. 1 pendant \$ 1.25
- ✓ pas bas 1 broquette 1.00
- ✓ salle des hommes 1 pendant 1.25
- ✓ 2 broquettes pour cellules — 2.00
- ✓ statim 6 pendant (25) 7.50
- ✓ Perrin 2 broquettes 75 ch 1.50
- ✓ chambre des hommes 1 broquette pp 1.50
- ✓ — alain — 1.00
- Logement du chef —
- ✓ cuisine 1 broquette — ci \$ 1.00 -
- ✓ salle à diner & salon - 2 lustres - ^{haque} - ci 5.00
- ✓ le haut - 4 broquettes — 4.00 10.00
- 2 tables — 12.50 — 25.00
- 1003 - chaises perforées, semblables 20.00
- au sein du conseil
- feron & transports bureau 40.00
- 148.25

avec l'indication
c'est-à-dire
(voir) la

N^o 2213.

Rapport d'un Comité
Général du Conseil, le
6 Nov. 1883 - Jure
Des appareils à gaz

A. D. P.
Secr. - H. S.

P23/E2,39

P23/E2,39

HOPITAL NOTRE-DAME.

Montréal, 25 oct 1883

M^rs Daigneau &
Maie
St-Henri de Montréal.

Messieurs

Le Bureau d'administration de l'Hôpital Notre-Dame remercie bien cordialement le Conseil municipal de la ville de St-Henri, pour l'achat qu'il a fait à bien voulu faire l'an dernier au profit de l'Hôpital. S'adresse à lui de nouveau pour en obtenir, cette année encore, une contribution. Les raisons que le Bureau croit devoir faire valoir à

à l'appui de sa demande
 sur les mêmes que l'on de-
 vait, la première en étant
 l'impossibilité dans laquelle
 se trouve l'Hôpital Notre-Dame
 de donner des soins aux ma-
 lades pauvres des municipa-
 lités voisines de Montréal, à
 moins que ces-ci ne con-
 tribuent, par une action
 raisonnable, au soulage-
 ment & à l'entretien des sus-
 dits malades.

Dans l'espoir que cette
 pétition vous sera bien accueillie
 & que vous y ferez droit,

Je suis l'honneur de me
 souvenir,

de vous,
 votre très humble & dévoué

H. C. Desrosiers

Secrétaire B. G. A. N. D.

P23/E2,39

N^o 2214

L'Hopital Notre Dame
par W^e Desrosiers, M^D
secutaire - demandeur
de l'aide - comme l'ami
d'un

7 Nov. 1883

W^e Desrosiers

Depuis au comite des
Finances 7/11/83

P23/E2,39

E. FRANK MOSELEY & CO.
Leather Manufacturers,

675 ST. PAUL ST.
2152-2154

FACTORY AT ST. HENRI,

Montreal, 10th November 1883

A. Desjardins Esq,
Secy. Muni. Town Council of St. Henri
Dear Sir -

As representative of the Estate late
E. V. Morley, I desire to be heard before the Council with
regard to the assessment on the property of said
Estate for the coming year, and have respectfully
to request to be notified, as to the time it will be
convenient for the Council to permit a hearing
on the matter above referred to.

Your kindly submitting this request
the Authorities of the town of St. Henri & favouring
me with an answer will much oblige

Yours Respectfully
E. Frank Morley

10520
4520
6000

10520
4520
6000

27962-
4520
23442

27962
6000
21962

27962-00
6000
27062

N^o 2215.

Plainte de E. W. Morley
pour la succ^e Morley
se plaignant du mode
d'évaluation
id. Nov 1843

Procès de Nov. 1843

A. S. P.

cc. M.

ronachine 2232

P23/E2,39

P23/E2,39

DÉLAVÉ

12%
de 1913
1298 bis

The Merchants Manufacturing Company,

Montreal, 10 November 1883

To the Mayor & Council
St. Henri.

Gentlemen

We find on examination of the
Valuation Roll for the ensuing year that our
property in the Town of St. Henri has been
assessed by your Valuers as under, viz.

Land	\$ 28719 ⁶⁰ / ₁₀₀
Buildings	126220 ⁰⁰ / ₁₀₀
Machinery	200000 ⁰⁰ / ₁₀₀
Total	\$ 354919 ⁶⁰ / ₁₀₀

and we respectfully submit that the said Valuation
is both excessive and unreasonable, and
that a fair and proper Valuation of the property
would be as follows, viz.

Land (which we do not possess)	say \$ 28719 ⁶⁰ / ₁₀₀
Buildings	100000 ⁰⁰ / ₁₀₀
Machinery	131280 ⁰⁰ / ₁₀₀
say Total	\$ 260000 ⁰⁰ / ₁₀₀

We have therefore to request that you will favor
us by appointing a time for hearing our claim
for a revision and reduction of your Valuers'
assessment,

and We beg to remain
your obedient Servants
Merchants Manufacturing Company
195, Rue
St. Henri.

N^o 2216.

The Merchants Manufg.
Co. demandant une certifi-
cation en l'évaluation
de sa filature de

Prod. et 2 Nov. 1883
A. D. P.
see. res.

Repondu et 11/11/83 A. D. P.

P23/E2,39

P23/E2,39

A son Honneur Le Maire,
et à Messieurs Les Conseillers, du Conseil
Municipal de la Ville de St. Henri.

Messieurs,

Le soussigné expose respectueusement, qu'après
avoir examiné le Poêle d'évaluation, actuellement
déposé à votre Bureau, il trouve que l'estima-
tion des N^{os} officiels 2103-2011 & 2069, qui lui
appartiennent, est beaucoup trop élevée; C'est
pourquoi, il demande que vous veuillez bien
la réduire comme suit, à savoir:

Celle du
ou 2269 N^o 2103 évaluée à \$ 466,00 à \$ 750,00 -
ordre 2434 " 2011 " 2576,00 " 2200,00
- 2546 " 2069 " 2436,00 " 1800,00
5848 " 4750,00
Ce faisant vous

P23/E2,39

Jeuz. Justice.

Ville de St. Henri le 12 Novembre 1883.

Mme Desautels

N^o 2214

Mme Desautels, E^c

12/11/83, demandant

le titre de propriété de

lot 21^o 2103, 20117266

Par J. le 12 Nov 1883.

J. J.

Desautels

Proc. séance ce 20/11/83.

P23/E2,39

N^o 2218.

Venditioni- Exponas
District de Montréal

N^o 1615 -

Cuisinier Fauteur

de Secour.

Dame Auranda Pichette
veuve de feu Daniel

M^o Kercha Val -

Defendeur

Requ du Sec. Nes. de la
ville de St. Henri, une
réclamation pour taxes
municipales dans la dite
cause et s'élevant à
\$78.⁵⁷/₁₀₀ —

Montréal 12 Nov. 1883.

[Signature]

P23/E2,39

BUREAU DU CONSEIL,
(No. 1, Rue St. Pierre.)

VILLE DE ST. HENRI,

1700-607
St. Henri, le 12 Nov. 1883

To the Mayor and Councillors
of the Town of St. Henry

Gentlemen,

On examining the various
valuations of the grey nuis property
occupied by me as a farm land,
I am directed on behalf of the
said grey nuis. to ask a reduc-
tion on said valuation, as they
are valued higher than than
it should be for agricultural
purposes - and will be in a position
to give evidence in support of
my complaint. Yours

Patrick Power.

P23/E2,39

N^o 2219.
Plainte des beaux Crues
par Patrice Poirer
12 Nov. 1883.

Demandant une réduction
en l'évaluation des
dits Propriétés.

Prod. ce 12 Nov. 1883

P.P.
Sec. Res

voir archive 2233

P23/E2,39

To the assessor

Sir

I beg to appeal against
my name in the valuation
of my lot St Henri for the

Current -	more especially		
Lot ²⁷⁹⁸ 2233	²⁷⁹⁵ 2226	²⁷⁵⁴ 2213	²⁷⁵⁷ 2207
²⁷⁵⁴ 2210	²⁷⁹³ 2232	²⁷⁵³ 2211	²⁷⁵⁸ 2206

I ground my objection on
the fact that no copartner has
a right to raise any price
at a price beyond the price
at which the owner is willing
to sell it for - I am
prepared to take less than
the valuation for the above

Lot -
Yours truly
J. M. Joseph
St. Henri
12 November
1883

N^o 2220.
Plainte de J. N. Joseph
se plaignant du Trato
d'Evaluation
Prod. ce 12 Nov. 1883
A. J. P.
Sec. Res

P23/E2,39

1/10

N^o 221 -
 Octave Raubournais
 - 12 Nov. 1883 -
 demandant une réduction
 en son évaluation
 Reçu le 13 Nov. 1883
 R. D. P.
 Rec. des

2881-
 2236

Monsieur le Maire,
 &
 M. M. Les Conseillers,

Je prends la respec-
 tueuse liberté de soumettre à
 votre honorable Conseil, une deman-
 de à l'effet d'obtenir un diminutif,
 sur l'évaluation de ma propriété, que
 l'on a fort augmentée; je suppose à
 cause des réparations que j'y ai faites
 ce printemps. Il me semble qu'elle était
 déjà hautement évaluée et qu'elle pou-
 rait rester, aux moins, aux même taux
 que l'année passée.

Depuis le dernier rôle d'évaluation,
 je compte que sans avoir de pertes par
 les loyers, ma propriété me rapporte le

P23/E2,39

faible bénéfice de (5%) pour cent.

Ce n'est pas sans peine, Messieurs,
que je m'oblige de vous importuner
pour un pareil sujet, mais j'aimerais
qu'en justice on réglât ce propos à de
plus raisonnables conditions.

Connaissant votre bienveillance, j'ose
espérer que vous accueillerez favorablement
ma demande

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Maire,

et M. M. les Conseillers,

Votre très-humble et respectueux serviteur

O. Bourbonnais.
Ville St. Henri,
No. 79, Rue St-Jean.

12/11/83

Le 1^{er} Mai 1882, il existait un règlement de la ville de St Henri, par lequel tout commerçant d'une Municipalité étrangère venant vendre + colporter dans la Municipalité St Henri, devait au préalable prendre une licence.

~~Le 17 avril 1882~~ - Ce règlement disait:

"Telle licence sera prise dans le courant du mois de Mai, chaque année, & sera donnée pour douze mois, & devra expirer le premier Mai de chaque année, quand bien même elle aurait été accordée en dedans des douze mois."

Le 17 avril 1883, le conseil de la ville St Henri, fit un nouveau règlement par lequel il amanda toute la section 13 qui a trait au licence. Cet amendement répète la même disposition que la sect. 13 quant à la durée de la licence.

Peut-on le 27 avril, poursuivre se basant sur ce dernier amendement?

Je réponds que non, parceque ce ne peut donner à ce règlement N^o 32, un effet rétroactif. Ce qu'il ne devrait avoir. Les licences doivent durer du 1^{er} Mai d'une année au 1^{er} Mai de l'année suivante, aucun changement ne peut être en force avant le premier Mai qui suit immédiatement sa promulgation; & cela, sans distinction entre l'individu qui aurait pris une licence sous la sect. 13, & celui qui ne l'aurait pas pris. Les auteurs sont explicites sur cette question: D'arrêter sur

les statuts pages 677-680-681
 Pottery Statutes pages 162, 163, 164, - 246-
 Les Considérations touchant les statuts des
 Parlements, s'appliquent, en général, avec plus
 de force encore quand il s'agit de restriction,
 aux règlements Municipaux: De même
 que le Gouvernement ne pourrait pas, au
 milieu d'une année, changer l'acte des
 licences, et poursuivre, en vertu du nou-
 vel acte, avant l'expiration de l'année
 pour laquelle des licences sont émises;
 de même aussi, un conseil municipal
 ne peut pas changer ses règlements de
 licences & mettre ces changements en force
 avant que le temps pour lequel il
 les a accordés, ne soit expiré.

Nos tribunaux ont d'ailleurs déjà déci-
 dé la question:

The Mayor of Quebec et John Colford
 - 3 Revue de Législation page 424 - à pro-
 pos d'une licence d'auberge de un mois
 de janvier au mois de janvier suivant.

- La cour de Suprême de Montréal,
 a dernièrement dans une cause de
 Copron vs. P. Préfontaine (maire d'Ho-
 chelaga), décidé le même principe.

- Caron juge - Le juge Rainville a maintenu la
 même opinion dans une cause de Dubois vs. La Corp. de vil. d'Hoche-
 lape.

Montréal le 15 Mai 1883
 J. A. C. Madore
 ont

N^o 2222.
Opinion légale
sur l'acte des juges de l'ain N.
Dudet & Meapdair
J. - Louis Villier-Meur
et Sévère Lafleur
par J. B. Madore, avocat
8 Mai 1883
Fili et 13 nov. 1883
M. J.
Sec. des

2133 33
570
8448

P23/E2,39

P23/E2,39

JOHN McMILLAN.
Petroleum Oil Producer and Refiner,
P. O. BOX 1269
Refineries: PETROLEA, Ont. and MONTREAL, P.Q.

28 ST. FRANCOIS XAVIER STREET

Montreal, 13th Nov 1883

No 109-1622 5080
St. Denis
\$3000
22000000

Messrs Mayor & Council of the Town
of St. Henri.

Dear Sirs.
Messrs Fremonts me asking
personally what I now do by
letter. Namely in view of the
improvements I have made on
St. Henri St. and purpose making
next year (if the Council will meet
me liberally) not being likely to
yield me any return for a few years
until my plants grow to a paying
size, and the street becomes known.
The Council will not increase the
valuation of the lot corner St. Germain &
St. Henri St. for say five years over
what it was placed at last year. It
is really Agricultural Land, but when
it pays me, I do not object to pay taxes
upon it. The buildings are certainly
an ornament, and any time
any inhabitants of the Town would

P23/E2,39

JOHN McMILLAN.
Petroleum Oil Producer and Refiner,
P. O. BOX 1269
Refineries: PETROLIA, Ont. and MONTREAL, P.Q.

28 ST. FRANCOIS XAVIER STREET

Montreal,

188

like the pleasures of enjoying them
and their contents. They shall be
very welcome letters

Trusting that you will consider
this matter favorably.

Remain dear friends
Respectfully yours
Wickinson

N^o 2223.

M^{re} J. Dickerson
demandant au Conseil
d'évaluer son terrain
sis coin des Rues
Lafontaine & St-Henri,
comme terrain agricole
A. L. P.

13 Nov 1883

P23/E2,39

P23/E2,39

N^o 2224
Revd. M. Lawrence
Demandant l'usage
de la nouvelle salle
del'Hotel de ville
pour un bazar &
63 nov. 1883
D/L
see here

St. Henri Nov 13th 1883
To the Gentlemen
of St. Henri
Municipal Council.

Sir -
The Ladies Aid Society of
the Methodist Church of St. Henri
having been assured of the use
of the New Town Hall for a Bazaar
and Concert which they propose
holding for three successive even-
ings. Desire me to ascertain the
earliest possible date at which it
will be at their use. That they
may at once issue their tickets &c.
Be much obliged a reply at once
if possible you will very gratefully
oblige I am very respectfully
Yours
M. Lawrence
Minister of Church

Aux Membres des Conseils de
la Ville de St Henri, de Ste Cuné-
gonde et de la Côte St Antoine.

Messieurs.

Comme vous le savez
je m'étais porté adjudicataire des
terrains situés aux coins des rues
St Antoine, Medcalfe & Agnes, en la
ville de St Henri, et appartenant
conjointement aux Municipalités
de St Henri, Ste Cunégonde et
la Côte St Antoine, lors de la
vente qui en fut faite par encan
au mois d'Avril dernier (1883)

Une des conditions de la vente était
que le contrat devait être passé sous
dix (10) jours. J'étais prêt au temps
fixé à signer le contrat, si on avait
pu me donner un titre parfait, comme
j'ai droit d'en exiger un. Les Muni-
cipalités n'ont jamais pu arranger
les choses de manière à accorder le
titre voulu. Après des pourparlers
qui n'aboutirent à rien, je pris le
parti de faire protester les Muni-
cipalités afin d'en venir à une solution
satisfaisante. On s'est contenté de
répondre à mon protest, et les choses
en sont restées là depuis.

Le défaut de la part des Muni-
cipalités de remplir leurs obligations,
m'a placé dans une position toute
différente de celle où je me serais
trouvé si j'avais en un titre de la
propriété

propriété dans le temps fixé, et ce long retard m'a causé des troubles et des dommages considérables.

A l'appui de ceci, je prie mentionner les faits suivants:

1^o J'ai retiré \$1900.⁰⁰ qui étaient placés à 7% dans l'intention de faire le premier paiement, et de bâtir sur les lots en question, ce que je n'ai pu faire parce que je n'avais pas de titre de ces lots. Et après avoir gardé cet argent pendant un mois, pendant ainsi cet intérêt, j'ai été obligé de le placer à 3% seulement, de manière à pouvoir le retirer à un moment d'avis, si la transaction venait à se compléter.

2^o J'ai perdu l'occasion d'acheter pour \$850.⁰⁰ une propriété en valeur de 1200 à 1300, parce qu'il me fallait tenir mon argent prêt pour la présente affaire. (Ce fait est à la connaissance personnelle de A. Desjardins Sec. Trés. de la Ville de St-Henri.)

3^o J'aurais pu bâtir sur ces lots, (d'autant plus que j'avais alors des matériaux à employer) et retirer des revenus suffisants pour faire face aux paiements sur les dits lots.

4^o J'ai trouvé l'occasion de vendre quelques uns de ces lots dans le premier temps, mais aujourd'hui des personnes ont acheté ailleurs, car elles ne voulaient pas attendre indéfiniment.

(H)

Il y a encore d'autres spéculations que j'aurais pu faire dans le temps soit sur les lots mêmes, soit avec mon argent, et que j'ai perdus parce que les Municipalités ne m'ont pas donné de titre dans le temps où elles auraient dû le faire, et ne m'ont pas donné non plus de réponse satisfaisante d'aucune manière.

Nonobstant tout ce que ci-dessus, je suis disposé, aujourd'hui encore à rencontrer les Municipalités dans le but de régler l'affaire à l'amiable. Pour cela, voici ce que je propose:

Je consens à remettre les terrains aux Municipalités; à annuler les Conventions de vente signées chez les encanteurs, et à délier les Municipalités de toute obligation leur incombant en vertu des dites conventions de vente.

De leur côté les Municipalités me déchargeront de toute obligation envers elles-mêmes ou les encanteurs résultant des dites conventions de vente, et m'indemniseront, suivant qu'il sera trouvé juste et équitable des dommages qui m'ont été causés, tel que brièvement expliqué plus haut, et des frais que j'ai été obligé de faire pour protêt et consultations d'avocat.

Les offres ci-dessus
sont

sont ainsi faites dans le seul
but de régler l'affaire à l'amiable
et sans préjudice à mes droits,
si elles ne sont pas acceptées,
de me protéger par tous les
moyens que la loi et la justice
peuvent m'accorder.

A Henri ce 13 Novembre 1883.

Joseph Lemoine

N^o 2225.

Lettre de Joseph Lemoine
à son cousin par lui des
loto officiels 1263 @ 1242
à lui en devant être de
le recevoir, avec une indem-
nité raisonnable de lui
être payée pour les dommages
soufferts par lui &c

Prod. ce 13 Nov. 1883

Adelbert B
recus

P23/E2,39

GEOFFRION, RINFRET & DORION,
AVOCATS

No. 24, RUE ST. JACQUES,
(Au-dessus de la Banque Ville-Marie.)

C. A. GEOFFRION,
F. O. RINFRET. | A. DORION.

Montréal, 13 Novembre 1888

Mrs. Daigneault Ec^r
Maire de la Ville de St-Henri

Monsieur

J'ai examiné le dossier de la cause de
Benoit, Requierant pour Bref de Mandamus contre la
ville de St-Henri & vous même en votre qualité de maire; il y a deux
jugements dans cette cause. L'un rendu par le Juge Lette tendant
à déclarer que le Conseil était tenu de faire une enquête sur
les plaintes & objections présentées à l'encontre de l'action de la
licence demandée par Benoit, l'autre rendu par le Juge
Rainville comportant que le Conseil n'a pas le droit de refuser
sans raisons une licence régulièrement demandée.

Je suis d'opinion que le Jugement du Juge Rain-
ville est correct, mais le Jugement du Juge Lette me paraît in-
demment mal fondé. J'interprète d'une manière différente
que le savant Juge, la clause: S'il est prouvé, à la satisfac-
tion du Conseil, contenue dans la Section 13a, de l'acte des
licences. Je ne crois pas que cette disposition oblige le
Conseil à faire une enquête si les faits sont notoires ou à
la connaissance du Conseil. Comme l'a décidé le Juge Rainville,
le Conseil n'a pas de discrétion au point de refuser sans
raisons, une licence régulièrement demandée, mais je suis d'opinion
que le Conseil a discrétion pour décider quand il est suffi-
samment prouvé que telles raisons de refus existent.

Un Mandamus n'existe d'après moi que lorsque le Con-
seil refuse de Plano & sans donner de raisons.

Je crois en conséquence qu'il y aurait lieu d'appel-
ler du Jugement final aussi bien que du Jugement inter-
locutoire; le résultat de cet Appel ne serait pas de renvoyer
purement & simplement la requête pour Mandamus, mais
de renvoyer le dossier en Cour Inférieure & de permettre à la
Ville de St-Henri de prouver les allégations de sa défense & procéder en-
suite dans l'instance comme si le Jugement du Juge Lette
n'avait pas été rendu.

Votre obéissant Serviteur
C. A. Geoffrion

BRADDOCK & COMPANY
STAGOVIA
VIA
1883

N^o 2226.

Opinion legale par
C. A. Geoffrois avo^u
au sujet d'appeler du
jugement. Jure
Maudamus par Revint
La ville de Monre

Revue de M. Cellane C
13 Nov. 1883

[Signature]
[Signature]

non archiver

[Faint handwritten text]

1883

P23/E2,39

P23/E2,39



CETTE PIECE
A ÉTÉ RECLASSÉE
PAR LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-HENRI
AU NUMÉRO

1497

P23/E2,39

BUREAU DU CONSEIL,
No. 1, Rue St. Pierre.

VILLE DE ST. HENRI,

St. Henri, le 16 Nov. 1883

Mrs. Daigneau, Ecr. Maire et
à M^{rs}. les Conseillers. Millauy, M^s.
Cazalais, Aggie Benoit, G. F. Coulette,
F. B. Lacrolette, Regis Kotte, Feud.
Dagenais et Louis A. Papineau —
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
Général — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
aujourd'hui, le 16 courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

Memo - Sujet - A. Desjardins
Secrétaire-Trésorier.
Affaire Benoit Reu Mandamus
à la Ville de St. Henri

Province de Québec
Ville de Montréal

Je soussigné Le Benoit Boutin
pour la Ville de Montréal Certifie
sans aucun serment & office
avoir déposé pour de nombreux
années après dix et onze
heures de travail par
séjour une copie au journal
des autres faits sans
personnes suivantes - Comme
suit pour Adam J. Daigneau
J. D. Daigneau Registre de
L. A. Daigneau J. P. Soulette
J. E. Daigneau P. B. Lehoullier
J. P. Daigneau J. P. Benoit
et les autres et parlent à une
personne d'après leur
domicile respectif

Donné à Montréal le
16 novembre 1883

Le Benoit Boutin

N^o 228.
Acte de l'Union de la Ville
de Montréal le 16 Nov 1883
1883
1883

Province de Québec
Ville de St. Henri

Reçu Notte
L. D.
L. D.

A une session de Comité Général du
Conseil de la ville de St. Henri, tenue
à St. Henri, au lieu ordinaire des
sessions du dit Conseil, Vendredi,
le seizième jour du mois de novembre
mil huit cent quatre vingt trois, con-
formément à la loi, à laquelle session
sont présents, son Honneur le Maire
Frs. Daigneau & Mesrs. les Conseillers M.
Marry, Agé Renoit, Frd. Dagenais, J. B. L.
Cazalais, F. Y. Soulette & Louis A. Papineau &
Père. B. Lavolette et formant un quorum
sous la présidence de M^r Lelaine;

Il est ordonné & statué par résolution
du comité général, comme suit;

Relativement au jugement ~~rendu~~ ~~arrêté~~
dernièrement contre la ville de St. Henri
une Mandamus par Alfred Renoit, de St.
Henri contre la dite ^{ville} pour forcer cette
dernière à lui octroyer une licence d'auberge,

Leses. Ren. donne lecture d'une opinion
légale adressée à M^r Lelaine par C. A.
Geoffron, Ex. avocat de Montréal, par la-
quelle ce Monsieur est d'opinion qu'il y
aurait lieu d'appeler du jugement final
aussi bien que du jugement interlocutoire.
~~Le~~ rendu, dans la dite Cause -

Puis le qu'appel soit interjeté des dits
jugements par le ministère de M. M. C. A.
Geoffron et J. A. B. Madore, Ceinus, Avocats
Le

+ copie de la
présente résolution
transmise à Mr J. F.
Seiver Sec. Gen. de la
Cité de Montréal
par la C. C. le 17/11/83
29/11/83
17 Nov 1883

Le Sec. Nes. donne lecture d'une lettre de
Mr J. F. Seiver, Secetaire de "The Montreal
Gas Company" offrant de poser deux
reuebiers (Lamps ports) en front du
nouvel Hotel de ville aux prix suivants:-
2 reuebiers (Ports) @ \$9.⁰⁰ chacun, ci- \$18.80
2 Lampes ——— 3.50 ——— à 7.00
Luz pour de services, appareils & (fittings) ——— à 3.00
Total \$28.80

de plus, la dite Cie. y mettra (attach) un
gazomètre pour enregistrer le montant du
Gaz consommé, que la dite Cie. chargera
autants de une piastre vingt centus par
mille (1000) pieds cubes, etc, pourvu que
la ville de Montréal se charge de les allumer
~~nettoyer & les réparer à ses frais~~
d'allumer, nettoyer & réparer les dits deux
lampes (Reuebiers) à ses frais -

Résolu que l'offre de la dite Com-
pagnie soit acceptée et que le Sec-
Nes. soit requis de transmettre copie
de la présente résolution à Mr
J. F. Seiver, avec prière de pour les dits
reuebiers sans délai -

Et la séance est levée (un renvoi bon)
(ou non rajoutés)

L. Daigneau,
Maire
A. G. G. G.
Sec. Nes

N^o 2229.

Reçu par Dieu Casin
Général, tenu le 6 Nov.
1883 - Gene

Alfred Renoit - Mandamus
&

Usage de 2 Heures
en front de l'Hôtel de ville

ADP
see us

Approuvé le 20 Nov. 1883

ADP
see us

voir archive 2229 &
voir ADP

P23/E2,39

P23/E2,39

TACHES D'ENCRE

21 November 1883

A Bescon Cour

Deputy Treasurer

St. Henri

In accordance with
our understanding at the
Council Meeting held evening
I beg to inform you that
we object to the valuation
of our property at St
Henri.

Our property consists

1 to 39 1703

1 to 44 1704

2 to 57 3413

It contains according to your
measurement 27 arpents 24006
perches say 28 arpents
It is assessed at \$1635
per arpent - while our prop-
ties are assessed at the
rate of \$405 per arpent.
We therefore claim
that the valuation of our
property shall be reduced
to \$400 per arpent.

P23/E2,39

TACHES D'ENCRE

2

The valuation this year is
\$32,474⁶⁷ - which is exorbitant -
Land on the McKeen's lot adjoin-
ing ours sold within a few days
at \$400 per acre -

You will perceive that we
have been paying three or
four times as much taxes as
we were justly entitled to
pay - Hoping your
Honorable Council will
make the requisite resolu-
tion and do us justice

I am yours &c
G. W. Chapman
For self &
J. S. Coburn

P23/E2,39

TACHES D'ENCRE

No
G.W. Stephens & Sons
Line
Plante Note Diastemum
de 1883 —
Reçu de / Nov, 1883
Adm...

N^o 2230
Plainte de Geo. W.
Stephens Val demandant
une séduction sur l'aveu
d'union de ses parents

17th Nov. 1883
Geo. W. Stephens
Secy

Pro. exam. 23/11/83

P23/E2,39

N^o 2231.

Mos. Eray D. Lr
 se plaignant de l'éva-
 luation de ses ma-
 chines - et de plus
 informe que celle de la
 Siefr Mosely, ont
 trop élevés

Pro. ce 20 nov. 1853

Asp

Secy per

To the Mayor and
 Council of Town of St. Henri

Gentlemen

Having been called upon
 by Messrs E. P. Mosely & Co in company
 with Mr. Lavoie to estimate the value
 of machinery contained in the factory of
 Messrs Mosely & Co and finding it was
 assessed very much over its value
 I looked over my own assessment
 and find my machinery assessed
 at nearly double its real value

I hereto submit herewith an Inventory
 of machinery with estimated value
 and if it is not too late that you
 will kindly investigate it & advise
 me to the extent you may deem
 just and reasonable and ~~honesty~~
 Your decision

I remain
 Your Humble Servant
 Thomas Eray

4600
~~3500~~
 1600

16900
~~1600~~
 15300

Estimated value of Machinery
 contained in Sawmery of J. Geroyd

1 Steam Boiler & Engine	1000-00
Shafting & Pulleys	150-00
1 Bark Mill & Roller	100-00
1 Life Mill (nearly useless)	100-00
2 Sumples \$40 each	80-00
6 Saw Wheels	180-00
2 Small do	40-00
Elevators & Conveyors	100-00
1 Large Splitting Machine	500-00
1 Union do	150-00
1 Polishing Sack	120-00
1 Honing do	80-00
1 Martini do	80-00
1 Bank do	60-00
1 Squint pump	70-00
	<hr/>
Assumed for 2700-00	2790-00

Assessed for \$4000-00

P23/E2,39

To whom it may Concern

We the undersigned John Laurin of the city of Montreal Engine and Machinery Manufacturer and Thomas Crozier of St-Henri Leather Manufacturer hereby declare that at the request of E. Frank Kelloway and to his Family at St-Henri and Examined all the Machinery there and valued the same as specified below to wit.

1	Strain Engine		250 "
1	" Boiler		600 "
1	" " old		50 "
1	Bark Mill		100 "
1	Elevator		50 "
1	Tan Press		200 "
1	Hide Mill		200 "
9	Pit Wheels	Each \$30	270 "
3	Trumblers	" \$40	120 "
1	Hot Shafting & Pulleys		500 "
1	Small Boiler		150 "
1	Splitting Machine		400 "
1	Union " "		150 "
1	Stoning Sacks		50 "
1	Grinder		50 "
1	Iron Sack		100 "
2	Machine Sacks	Each \$100	200 "
2	Roller Machines	" \$100	200 "
	Emery Wheels		50 "
	Polishing " "		45 "
	" Sack		45 "
	Pebble Roller		45 "
2	Brush Wheels		45 "
1	Water Pump		300 "
1	Boiler "		150 "
	Brass "		45 "
1	Wing		50 "
1	Brass Siquon Pump		50 "
1	Grindstone		5 "

We certify the above to be a fair valuation.

\$4620.

Montreal 20th Nov^r 1883

Thomas Crozier
John Laurin

N^o 2232
M^osr. Eray & M^o. Laurice
estime aux machines de
E. F. Mosely & C^o
20 nov. 1882
son anelime 2215

P23/E2,39

P23/E2,39

11/15
Town of St Henri
Montreal Nov 19th 1883
I hereby Certify that I have
visited the Property belonging
to the Ladies of Grey Mount
lying South of Lacine Rail
Road said to contain about
forty arpents (40) used for
agricultural purposes
to the best of my knowledge
it is worth about two hundred
\$200 - dollars annual Rent
and to state its real
value for agricultural purposes
five thousand dollars \$5000-
or about that amount
D. Jérémie Décarie,

P23/E2,39

50659
N^o 2233
N. J. Decarie Sr
évaluant le nécessaire
1704 pour des fins
agricoles à la somme
de \$ 5,000-00

19. Nov. 1883

[Signature]
Sec. des
voir archiver 2219

10700. @ 5% \$1035.00
40000. @ 4.5% \$17835
rebut à
à \$15000-00

P23/E2,39

Dunlop & Lyman,
Advocates & Solicitors,
COMMISSIONERS FOR ONTARIO AND NOVA SCOTIA.
Exchange Bank Chambers,
102 St. Francois Xavier Street.

Subscribers to SLOAN'S LEGAL AND
FINANCIAL REGISTER AND MEM-
BERS OF THE CONTINENTAL
COLLECTION UNION.

Montreal, 20th Nov 1883

Dear Mr. Deneve

I have let me have
extract from valuation giving valuations of
properties detached from lots on St
Hochie and annexed to lots St Antoine

Yours truly
John Dunlop

D. Deneve Esq. Jan 1884

P23/E2,39

N^o 2234.
John Dunlop Esq
Sec. Gen. Cte de Lambton
pour
Extrait du Rôle d'Evalua-
tion partie du territoire
détaché de St. Pierre
le 20 Mars 1883
ADP
Sec. Gen.

P23/E2,39

JOHN DUNLOP,
Sec.-Treas.
DUNLOP & LYMAN,
Advocates,
MONTREAL.

CORPORATION OF THE VILLAGE OF COTE ST. ANTOINE,
Office, EXCHANGE BANK BUILDING,
102 St. Francois Xavier Street,

Montreal, 26th Nov 1883

Dear Sir

The question of the ill-considered
property will be discussed at our next
meeting which takes place on the
3^d day of December next & will
communicate with you again on
the 4th Dec^r

Yours truly,
John Dunlop

I remain Sir,
Yours truly,
John Dunlop

P23/E2,39

N^o 2235
Johu Duntop Ec
Sec. Ter. delictato
S'-Antoine - June
Quartier des Samuels

Recu 27 Nov. 1883
N^o 2235
sec. Ter.

P23/E2,39



DRAPEAU & SAVIGNAC

Ferblantiers, Plombiers et Couvreur

120 GRANDE RUE ST. LAURENT



Montréal, 26 Nov 1883

A Dessine Ecr

Monsieur

Nous proposons de faire une cistern
a l'hotel de ville de St Henry de
huit de profondeur et de six pieds de
diametre qui sera masonee en pierre
sèche et recouvert en madrie de trois
pouce nous poserons le tuyaux de
renvoie de 4 et de 5" en fonte goudronné
pour la prise de l'eau nous ferons le
tout pour pour la somme de soixante
et douze dollars \$72⁰⁰/₁₀₀

Pour la maison du chef nous poserons
une tonne en terre, et nous poserons
le tuyaux de renvoie de trois pouce
aussi en fonte nous ferons cette
ouvrage pour la somme de douze
dollars \$12⁰⁰/₁₀₀

Vos humble Serv
Drapeau & Savignac
par et Demes

N^o 2236.

Commission de M. le
Drapeau & Saignes
par

Ex^{ts} Steyans Decemais
au Nouvel Hôtel de Ville

Pro. le 27 Nov 1883.

A. D. P.
Sec. Res.

P23/E2,39

P23/E2,39

N^o 2237
Octave Beaubornais
28 nov. 1883
acceptant Evaluation lettre
prévenue pour 1883
A. O. P.
Sec. Res

St. Henri 28/11/83.

Monsieur Le Maire
&
M. M. Les Conseillers

J'accuse réception de vos
lettres du 13 & 27 Courant.
Je vous remercie d'abord de la bonne
opinion que vous avez eue de ma
demande, et ensuite pour l'intérêt
que vous m'avez témoigné en me
donnant satisfaction.
J'en garderai une longue recon-
naissance, et vous prie de me
croire,
Votre très reconnaissant Secrétaire,
O. Beaubornais.

P23/E2,39

The Town of St. Anne

To City Treas RLB

In Law Expenses incurred in the
Suit against this Company for
Taxes, subsequently withdrawn
which casts the Town of St. Anne
agree to pay as per agreement. \$14⁹⁰

Montreal Nov 1883.

given in eff. J. A. Abbott

P23/E2,39

Montreal City Passenger Railway Company
Montreal 28 Nov 1883

Dear Mr Desore.

I enclose a copy of \$14³⁰ for San Caste paid by this Co which in accordance with the agreement at present existing the Town of St Steine are to pay. If you will call in any time, I will give you this and I will give you a cheque for this & also I enclose

Yours truly
Dusky Lee

A Desore &
Sec Treas
p. Allen

N^o 2238.
The Mutual City Savg. Bk. Co
18 Nov. 1883

Done

Compte de paie dans la
la cause de Ville St Steine
et la dite Co - vide
resolution du 16 Oct
1882. - Juge

Attesté
Sec. Nes

avec memoire de paie

P23/E2,39

Montreal City Passenger Railway Company.
Montreal. 28 Nov 1883

Dear Mr Desore.

I enclose up of \$14⁹⁰
for Saw Caste paid by this. Coy
which in accordance with
the agreement at present
existing, the Town of St. Helene
are to pay. If you will
call in any time, I pay one
this and I will give you
receipt for this & also I enclose

Yours truly
Eusèbe Lec

A Desore &
Sec Treas.
p. Muni

N^o 2238.
The Mutual City Savg. Bk. Coy
28 Nov. 1883

Rec.

Compte de paie dans la
la cause de Ville St. Helene
et la dite cie - vide
Resolution du 16 Oct
1882. - Vierge

Asp
Sec. Nes

avec ^{pour} memoire de paie

Montreal 29 Nov 83

A Besere in Esq
No 881

Your favor of the
date advising a reduction in
the valuation of our property to
\$12,100. is received - We are still
of opinion that the property is
over estimated to the extent of
\$400 - and reserve our right to
seek a fairer valuation next
year. In the meantime we
thank you for the reduction and
accept it for the year 1884.
I enclose you cheque for \$244.⁷⁴/₁₀₀
being in full for taxes for the
year 1883. Please sign enclosed
as receipted and return to my
address -

Yours truly
G. W. L. L. L.

N^o 239-
G. W. Stephens V. S.
Emaus. recepit le
valuation telyu ainsi
pour 1883
Nov. 30 - 1883
A. Dup
Desjardins

P23/E2,39

P23/E2,39

GEORFRION, RINFRET & DORION,
AVOCATS

No. 24, RUE ST. JACQUES,
(Au-dessus de la Banque Ville-Marie.)

C. A. GEORFRION,
F. O. RINFRET. | A. DORION.

Montréal, 30 Novembre - 1883

St-Augustin

Mex. Doria J. Esc

Legat. Pres. Corporation -
St. Henri

Monsieur

Ayant été adjoint à M^r Madore comme
Avocat dans la Cause du Mandamus de Benoit, Contre
la Corporation de St. Henri, je prends la liberté de vous informer
qu'une cause en Appel nécessite toujours des déboursés consi-
dérables; M^r Madore m'informe que tous les déboursés en Cour
Inférieure ont été faits par lui, or comme cet appel peut durer
plusieurs mois, je crois qu'il serait juste qu'un certain
montant soit versé par la Corporation entre les mains de ce
Monsieur pour le rembourser des dépenses déjà faites & de celles
à faire dans cette cause.

M^r Madore est le Procureur qui a signé les procédures
et en a eu toute la responsabilité jusqu'à ce jour, c'est donc
à lui que vous devez payer ce qui peut être requis
comme avances dans cette cause.

Je me réclame rien pour moi avant la fin
du procès, agissant comme Conseil je n'ai rien à débours-
ser. Je vous écris la présente pour attirer votre atten-
tion sur un fait qui a dû échapper à la considération
du Conseil & sur lequel M^r Madore a sans doute gardé le
silence par délicatesse.

Espérant que vous pourrerez cette lettre au
Conseil de St. Henri à sa prochaine séance, je demeure

Très etc

C. A. Geoffrion,

PROCESSIONS
ETABLISSEMENT
MONTREAL

Montreal, le 30. Nov. 1883

N^o 2260.
C. A. Geoffrion, Esq.
Montreal, le 30. Nov. 1883
depuis une appel de
Benoit de Ville de Beau

1883
1/12/83

P23/E2,39

Province de Québec
 Village de
 S^{te} Cunégonde

Extraits du livre des délibérations
 du Conseil Municipal du Village
 de S^{te} Cunégonde.

Siéance du 5 Novembre 1883

Il est résolu et adopté à l'unanimité
 que le règlement des immeubles de la
 ci-devant Ville de S^{te} Henri adopté
 par le Conseil de la dite Ville de S^{te}
 Henri dans sa séance du 23 Octobre courant
 (1883) à laquelle étaient présents J. H. Ward
 Ex. Maire de la Municipalité du Village
 de (Notre Dame de Grace) la Côte S^{te} Antoine
 et Messieurs les Conseillers L. H. Henault,
 Joseph Luttrell, et Guillaume Bonnevillie, de
 la Municipalité du Village de S^{te} Cunégonde
 tous délégués de leurs Conseils respectifs,
 lequel règlement se lit comme suit.

Il est résolu et adopté à l'unanimité que
 les trois Corporations de S^{te} Henri, S^{te} Cuné
 gonde et S^{te} Antoine, consentent une obli
 gation aux Dames de l'Hotel Dieu pour
 la somme de sept mille six cent cinquante
 $\frac{57}{100}$ Dollars montant qui leur est dû (y compris
 les intérêts composés) en vertu du transport
 de la Colonial Building and investment
 association, avec intérêt à sept pour cent
 par an à compter du premier de Mai
 dernier en par les dites Dames de l'Hotel
 Dieu, donnant main levée de l'Hypothèque
 qu'elles ont sur les lots N^{os} officiels du
 Cadastre 956 et 957 et 1263 a 1272 les deux
 inclusivement payable la dite obligation
 par paiements de pas moins de quinze
 cents dollars par an le premier de

Novembre de chaque année à commencer le premier de Novembre mil huit cent quatre vingt quatre et que M^{rs} le Maire et le Secrétaire Trésorier de cette Municipalité soient autorisés à signer la dite obligation.

Il est résolu et adopté à l'unanimité

Qu'un acte d'arrangement soit préparé et consenti par lequel il sera entendu entre les trois présentes municipalités de S^{ts} Henri de S^{te} Cunégonde et de la Côte S^{te} Antoine que nonobstant l'obligation conjointe et solidaire par elles consenties aux Dames de L'Hotel Dieu concernant le règlement de la question des immeubles de la cidevante Ville de S^{te} Henri lequel règlement adopté par le Conseil de la dite Ville de S^{te} Henri dans sa séance du 23 Octobre Courant que chacun d'elles ne sera responsable que pour sa part en proportion de la valeur imposable de la propriété comprise dans les limites de la cidevante Ville de S^{te} Henri, d'après le Role d'Evaluation en force lors du démembrement de cette Municipalité communi si l'obligation Conjointe et Solidaire n'avait pas été passée. —



Vrais et traits du livre des délibérations du
Conseil Municipal du Village de S^{te} Henri
Gmde
W. P. P. Sec^{rs}

No 2240 ju
Extrait - résolution des
Conseil de St. Cuneigonde
en date du 5 Nov. 1883
Jure
Question des Immeubles
de la
Ci-devant Ville de St. Jean
Reçu ce 30 Novembre 1883
De Seno
Sec. Vrs

P23/E2,39

P23/E2,39

J. A. C. Madore,
AVOCAT,
No. 11 RUE ST. JACQUES.

MEMORANDUM.

Montréal, 3 Décembre 1883.

Monsieur

L'un des membres du conseil m'ayant
demandé de vous dire quel était le montant des déboursés faits
& à faire dans l'affaire Benoit, je m'empresse de vous
laisser savoir que ce montant probable sera en tout, environ
\$100:00, y compris les frais d'impression de factum

Votre dév.

J. A. C. Madore

P23/E2,39

J. A. C. Madore,

AVOCAT,

No. 11 RUE ST. JACQUES.

MEMORANDUM.

Montréal, 3 Décembre 1883.

Monsieur

L'un des membres du conseil m'ayant demandé de vous dire quel était le montant des reboursis faits & à faire dans l'affaire Benoit, je m'empresse de vous laisser savoir que ce montant probable sera en tout, environ \$100:00, y compris les frais d'impression du factum.

Votre dév.

J. A. C. Madore

P23/E2,39

M. J. B. Madore
3 Dec. 1883
Jure
Debutis Cause de
appel venoit de
Ville de ~~Montréal~~
appel
A. J. B.
J. B. Madore

St Henri le 5 Decembre 1883

a Son Honneur le Maire

et @ Messieurs

Les Conseillers de la ville St Henri

Messieurs

Les sougnés ont l'honneur d'attirer votre attention sur le fait que dans le cours de l'été ils ont chargé Monsieur J. W. Camyri de faire un examen des livres de la Corporation de St. Henri et que a un certain moment Mr. Deere Secrétaire Trésorier la arrêté dans son travail en lui refusant l'accès des livres. Comme nous sommes déterminés a faire finir cet examen et après avoir pris les informations convenables comme votre conseil pourra s'en convaincre en prenant connaissance de l'opinion de Mr. Douthe avec qui nous incluons dans la présente lettre nous en sommes venus a la conclusion de prendre des procédés Judiciaires pour obtenir les livres précédés qui nous cepequent et nous espérons que vous nous soutiendrez ce desagrément en passant une résolution a l'effets de forcer Mr. Deere a produire les dits livres et tous les documents nécessaires a un ample examen des affaires Municipales

vostres humbles
Serviteurs

P23/E2,39

Monsieur, vous m'avez demandé si
le Secrétaire Trésorier de la ville de
St-Henri s'est tenu d'avoir ses
livres de compte et autres livres à
l'inspection des contribuables de
compagnie d'un comptable qui
n'est pas contribuable de la
municipalité. La chose est hors de
tout doute, si ce comptable
agit comme procureur de l'un
ou de plusieurs contribuables.
Si vous êtes obligé de recourir
à l'autorité de la Cour, j'avis-
rais de donner une procura-
tion spéciale au comptable
pour examiner les livres de
compte et faire un rapport
sur l'administration des biens
de la Corporation par le Secrétaire
Trésorier. J'aviserais aussi de donner
avis au Sect. Gros. De cette procuration
votre de Joseph Bocthe.

P23/E2,39

Noms des Signataires
Contribuables

Francis Lapacé
J. St. Jacques
G. Peterline
J. W. B. Brown.
M^r. Charles Turcôt
D. H. Lane
J. Lybold
P. M. Grey
Benjamin Elmer
M^r. Deschambeault Lemme L. S.

N^o 2242 -
Requête de M^s. Laquey ^{Sal}
une
Audition des livres de la
Corporation de la Ville de
St-Henri -
5 - Dec - 1883.
A D^r
Sec. Res.

P23/E2,39

P23/E2,39

JOHN DUNLOP,
Sec.-Treas.
DUNLOP & LYMAN,
Advocates,
MONTREAL.

CORPORATION OF THE VILLAGE OF COTE ST. ANTOINE,
Office, EXCHANGE BANK BUILDING,
102 St. Francois Xavier Street,

Montreal, Dec. 13th 1883

Alex^{re} Desève Esq. Jr
Sec. Treas. St. Henri

Dear Sir

I have communicated with Mr. S. Pagnuelo Attorney for the Ladies of the Hotel Dieu and he has informed me that his Clients would have no objection to receive from our Corporation its share of the debt due by the old Municipality of St. Henri provided the Municipalities interested ~~arrive~~ ^{determine} the amount due by Cote St Antoine. I would ask you therefore to inform me of the exact amount due by the Corporation of Cote St Antoine. Yours truly
John Dunlop
Sec. Treas. Cote St. Antoine

P23/E2,39

N^o 2243.

John Duvlop. Ec
Sec. Res. Cote S^t. Antoine

me

quote part de cette Copros-
tion dans la dette des
Ensembles de la ci-
devant Ville S^t. Ferni

le 13 Dec. 1883

[Signature]

P23/E2,39

BUREAU DU CONSEIL,
No. 1, Rue St. Pierre.

VILLE DE ST. HENRI,

St. Henri, le 12 Dec. 1883.

Mrs. Daigneau, Cor. Maie et
à M. M. les Conseillers J. B. Hazelaire,
J. M. Maury, F. Y. Coutelle, Agge Benoit, Royis
Nette, L. A. Vapineau, Ferd. Dagnais & P. B. Lavolette
St. Henri, Q.

(Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
Général — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Jeudi (Demain), le treize courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

Sujet —

A. Desjardis

Secrétaire-Trésorier.

Acceptation de divers comptes —

A. Desjardis

P23/E2,39

Province de Québec
Ville de Québec

Je soussigné Théodore Gauron
Procureur spécial pour la
ville de Québec certifie sous mon
serment et sous serment de
dangereux pour de de la Cour
entre sept et huit heures
certifier une copie au passé
ou au présent sur tout
comme au présent à la
page de la P. P. P. P. P.
et sur de l'officier P. B. P. P.
L. G. G. G. G. G. G. G. G. G.
personne responsable de la
démarche respectif
Gauron Théodore
du 1883

Théodore Gauron

Procureur spécial de la Cour
de la ville de Québec L. E. D. G. G. G. G. G. G. G. G. G.
ou au présent

L. B. B. B. B. B. B. B. B. B.

No 2244
Acte officiel de la ville de
de la Cour de la ville de
13 Dec. 1883

Province de Québec
Ville de St-Henri.

A une session de Comité Général du
Conseil de la ville de St-Henri, tenue à St-
Henri, au lieu ordinaire des séances, Jeudi,
le treizième jour du mois de Décembre mil
huit cent quatre-vingt-trois, conformément à la
loi, à laquelle session sont présents, Son
Honneur le Maire Jus. Daigneau & plusieurs des
Conseillers F. J. Gauthier, Louis A. Papineau, P. V.
Dagenais, Régis Heald, J. Massé, M. Bazelaire
& formant au quorum sous la présidence
de M. le Maire! -

Il est ordonné & statué par résolution
du Comité comme suit: -

Résolu et adopté que les comptes suivants
soient approuvés et payés, savoir: - J. H.
Cassidy & Co. \$ 3.90 & \$ 5.50 et \$ 8.90 pour chimie
de lampes & 1 caisse de vitres - John McMillan
\$ 7.74 pour 1 baril d'huile - M. Ward \$ 28.73 et
\$ 25.31 pour bois - ci \$ 54.04 - Col. Birdsey &
Surreyment & Co. \$ 30.00 pour 5 tonnes de
pierres à macadam - S. Lachapelle \$ 5.
pour services professionnels Mme Flora Clark
statutaire de Police le 3 août 1883 - Robert
Mitchell & Co. \$ 2.00 pour un corde de
fer - M. H. Kemichin \$ 7.00 pour 1 corde de
bois et \$ 27.50 pour meubles fourrage du 18. Oct
1883 au 1 Dec. courant - ci \$ 34.50 - M. Lelonde
\$ 20.86 pour 243 lb de zinc - Feu & - Eug. Per-
Robert \$ 28.40 pour divers ouvrages de peinture
de feu & Police - E. Chanteloup \$ 61.35 et
\$ 22.56 pour sapins, appareils télégraphiques &c

en tout \$83.91 - David Carignan
 \$207.40 pour 262 tomes de charbon & caides
 de bois - Dawson, Bros. \$3.60. pour presses
 à copier (lithographie) Jas. Payette \$23.00
 pour trois tables - conseil - Le Receveur du
 Revenu de l'Intérieur \$24.00 pour deux années
 au 1 juillet 1883. fonds de juis & batifres et
 Eau pour piscines en vertu de l'acte 46 vic 2.
 \$0.90 et \$4.20 - total \$29.10 - Jules
 Beauchamps Huipier Com Supérieur pour sommes
 actées de du 25 mai 1883 au 9 Dec. courant
 ci \$10.00 - Beauchemin & Valois \$6.50 -
 pour papeteries & cheins - Godefroi Chapleau
 \$8.33 pour note part du transport de la Sala-
 mande du Conseil dans les nouveaux Bureaux.
 Louis Depocas \$5.50 pour divers ouvrages en forge
 pour le Stat Dep^t Feu & Police - Hector
 Thénier \$2.75 pour sellerie du 22 juin 1883 au
 12 Dec. courant - Frédéric Lavoie \$13.36
 pour diverses réparations. Panneau, plumbage &
 Arsène DeKering \$5.00. pour loyer de 2
 années pour son terrain - pierre Dur - C.
 Chauvinard \$11.10 télégraphie d'Alain \$6.71
 Claus & Co. Drottouis - \$1.42. Feu & télégraphe -
 \$2.90 - salle du Conseil ameublement - \$2.10 -
 1 boîte de (brumes) brulans ci \$24 - ~~23~~
 F. X. Gauthier. \$10.00. pour services rendus
 et démontage des appareils télégraphiques
 dans la nouvelle station - Drapeau &
 Savignac \$259.18 pour gazeliers et con-
 nection des gazomètres - Gants dans
 le

P23/E2,39

Le nouvel Hôtel de ville - Joseph
Jacob \$1144-00 pour confection des bineaun -
sur lequel montant il faudra charger
celui de \$50. pour la quote part de Berget &
Reigne - ayndre de St. Henri - R.W.
Ner pour fournitures, tuzaux &c - \$87.09.
Masciano est le vice -
F. Daigneau
Maire

A. Desjardins
Sec. N. B. -

N^o 2245

Rapport de Comité Financier
du Conseil - 13 Dec

1883 A.D.P.

see = res.

P23/E2,39

Province de Québec
Ville de S^t-Henri.

Aux Habitants de la Ville de S^t-Henri
et à tous ceux qui il appartiendra.

Avis public est par le présent donné,
que par suite d'une résolution du Conseil
en date du vingt-septième jour du mois de
Novembre mil huit cent quatre-vingt-trois,
le Bureau du Secrétaire-Tresorier et la Salle
des Sessions du Conseil de la Ville de S^t-
Henri, sont transportés, dans le nouvel
Hotel-de-Ville, érigé et situé au coin
sud-Est des rues S^t-Henri et S^t-Bonaventure,
dans les limites de cette ville; et qu'à l'avenir,
les Sessions du dit Conseil ainsi que
tout ce qui se rattache à l'administration
de la dite ville auront lieu dans le
dit Hotel-de-Ville.

Entrée Nos 1, 3 et 5 de ~~la~~ dite rue S^t-Henri-
donné à S^t-Henri, sous mon sceau et le
sceau de la Corporation, ce premier jour
du mois de Décembre mil huit cent quatre-
vingt-trois - (un mot rayé nul)



A. DeSève Jr
Secrétaire-Tresorier

Province of Québec
Town of S^t-Henry.

To the Inhabitants of the Town of S^t-
Henry and to all whom it may concern.

Public notice is hereby given, that in
compliance with a resolution of the
Council under date of the twenty seventh
day of the month of November Eighteen
hundred

hundred and eighty three, the Office of the Secretary-Treasurer and the place of the sessions of the Council of the Town of St. Henry, are hereby transferred into the new Town Hall erected and situated at the south East corner of St. Henry & St. Bonaventure streets, within the limits of this town, and that in future, all matters concerning the administration of the said town, shall take place into the said Town Hall.

Entrance by Nos 1, 3 and 5 of said St. Henry Street.

Given at St. Henry, under my hand and the Seal of the Corporation, this first day of the month of December one thousand eight hundred and eighty three.

A. Desjardins
Secretary - Treasurer



Province de Québec } Je soussigné Jules Beauchamp, résidant
Ville de St. Henri } en la Ville de St. Henri, l'un des Huissiers
Huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada
Immatriculé pour et exerçant dans et
pour le District de Montréal, certifie sous
mon serment d'office & fais rapport, que le
premier jour de Décembre courant, j'ai affiché
deux vraies copies dûment certifiées dans les
langues française & anglaise comme suit
Savoir: Une vraie copie dûment certifiée dans
les langues française & anglaise à la porte de
l'Eglise

L'Église catholique Apostolique & Romaine de
 la Ville de St-Henri sise & située coin des Rues
 St-Vierge & St-Bonaventure & Mne. autre copie
 dûment certifiée dans les langues française &
 Anglaise à la porte de l'Église protestante de la dite
 Ville de St-Henri sise & située coin des Rues St-
 Marguerite & St-Henri, étant les places ordinaires
 des affiches; Et je certifie de plus avoir lu & eû
 avis d'autre part dans les langues française &
 Anglaise à haute & intelligible voix à la
 porte de la dite Église catholique Apostolique
 & Romaine de la dite Ville de St-Henri, à l'issue
 du service Divin du matin, les Dimanches,
 le neuvième jour & le dixième jour de
 Décembre mil huit cent quatre vingt trois.
 En foi de quoi j'ai dressé & donné le
 présent rapport pour servir & valloir ce que
 de droit —

Embl. \$ 2.00

Ville St-Henri le 10 Décembre 1883
 Jules Beauchamp
 H. b. s.

N^o 2246.
avis Public & Retour
Jure
Transport de la salle & Meubles
du Conseil de la Ville
Hotel de ville - ess^{tes}-
du 27 Nov. 1883
A. P.
see - Res.
10 Decembre 1883

P23/E2,39

Avis

Province de Québec } Aux Habitants de la Ville de St-Henri,
Ville de St-Henri. } et à tous ceux qui il appartiendra.

Avis public est par le présent donné que la station de Feu et Police de la Ville de St-Henri, est transportée dans le nouvel Hôtel de Ville érigé et sis au coin sud est des Rues St-Henri et St-Bonaventure, dans les limites de la dite Ville - Entrée par la rue St-Bonaventure.



Bureau de la Station de Feu et Police }
St-Henri de Montreal, le 1^{er} Dec^{bre} 1883 }

Par ordre
H. B. B. }
Chef de Police de }
la dite Ville de St-Henri

Notice

Province of Québec } To the Inhabitants of the Town of St-Henry
Town of St-Henry. } and to all whom it may concern -

Public notice is hereby given, that the Fire and Police Station of the Town of St-Henry, is transferred into the new Town Hall erected and situated at the south East corner of St-Henry and St-Bonaventure Streets, within the limits of this town - Entrance by St-Bonaventure Street.



Office of the Fire and Police Station }
St-Henry of Montreal, this 1st Dec^{ber} 1883. }

By order
H. B. B. }
Chief of Police of the }
said Town of St-Henry

Province de Québec } Messieurs Jules Beauchamp, résidant en
Ville de St-Henri } la Ville de St-Henri, l'un des Huitième Jures
de la Cour Supérieure du Bas-Canada Immatriculé }
pour

pour, et exerçant dans & pour le District de
 Montréal, certifié sous mon serment d'office
 & fais rapport que le premier jour de Décembre
 courant j'ai affiché deux vraies copies, certifiées
 d'icelui d'autre part dans les langues française
 & Anglaise comme suit savoir: Une vraie copie
 certifiée dans les langues française & anglaise à
 la porte de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine
 de la Ville de St-Henri sise & située coin des Rues
 St-Vien & St-Bonaventure & une copie dans les
 langues française & Anglaise dûment certifiée
 à la porte de l'Eglise Protestante de la dite Ville
 de St-Henri, sise & située coin des Rues St^e
 Marguerite & St-Henri étant les places
 ordinaires des affiches, et je certifie de plus
 avoir lu icelui avis d'autre part dans les
 langues française & anglaise à haute et
 intelligible voix, à la porte de la dite Eglise
 Catholique Apostolique & Romaine de la dite
 Ville de St-Henri à l'issue du service Divin du
 matin le Deuxième jour & le neuvième
 jour de Décembre mil huit cent quatre vingt
 trois.

2 Dimanches }
 le }
 J. B. }

En foi de quoi j'ai dressé & donné le
 présent rapport pour servir & valoir ce que
 de droit — (un envoi en marge bon)

Empl^{ts} \$ 2.00 } Ville St-Henri, ce 10 Décembre 1883
 Jules Beauchamp
 H. B. S.

pour, et exerçant dans & pour le District de
 Montréal, certifié sous mon serment d'office
 & fais rapport que le premier jour de Décembre
 courant j'ai affiché deux vraies copies, certifiées
 d'icelui d'autre part dans les langues françaises
 & Anglaises comme suit savoir: Une vraie copie
 certifiée dans les langues française & anglaise à
 la porte de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine
 de la Ville de St. Henri sise & située coin des Rues
 St. Vieux & St. Bonaventure & une copie dans les
 langues française & Anglaise dûment certifiée
 à la porte de l'Eglise Protestante de la dite Ville
 de St. Henri, sise & située coin des Rues St.
 Marguerite & St. Henri étant les places
 ordinaires des affiches, et se certifié de plus

N^o 2267.
 Avis Public et Retour
 d'une
 Transport de la Station de
 Feu et Police, dans le
 nouvel Hôtel de Ville

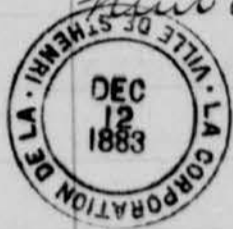
10 Dec. 1883
 J. J. J.
 sec. = Ned.

Province de Québec } Aux Habitants de la Ville de St. Henri
 Ville de St. Henri } et à tous ceux qui il appartiendra.

Avis public est par le présent donné que "Les Listes des Electeurs Municipaux pour les quartiers St. Henri et St. Augustin" sont complétées et déposées au bureau du sousigné Secrétaire-Trésorier de la dite Ville de St. Henri, et y resteront ouvertes à l'examen des intéressés et de leurs Représentants, durant les quinze jours suivant la date de cet avis.

Dans cet intervalle de "Quinze jours" quiconque croira devoir se plaindre des listes ou de quelque une d'elles, pour lui ou pour un autre, pourra le faire en donnant à cet effet, au Sec. Trés. un avis par écrit mentionnant l'objet de sa plainte.

Donné à St. Henri, sous mon sceing & le sceau de la Corporation de la Ville de St. Henri, ce douzième jour du mois de Décembre mil huit cent quatre vingt trois -



A. DeSève Jr.
 Secrétaire-Trésorier

Province of Québec } To the Inhabitants of the Town of St. Henry
 Town of St. Henry } and to all whom it may concern.

Public Notice is hereby given that the "Lists of Municipal Electors for the St. Henry and St. Augustin Wards, are now completed and deposited at the office of the undersigned Secretary-Treasurer of said town of St. Henry,

and

and they shall there remain open to the examination of parties interested and their representatives, during the fifteen days next after the date of this notice. In such space of "Fifteen days" any person having any ground of Complaint in respect of such lists or any one of them, personally or for another, may complain thereof, by giving to that end, a written notice to the said Secretary-Treasurer specifying the grounds of his Complaint -

Given at St. Henry, under my hand and the seal of the Corporation of the Town of St. Henry, this twelfth day of the month of December one thousand eight hundred and eighty three



A. De Séve Jr
Secretary - Treasurer

Province de Québec } Je soussigné Jules Beauchamp résidant à
Ville de St. Henri } la ville de St. Henri, l'un des Amis des Juifs
de la Cour Supérieure du Bas-Canada, immatriculé
pour et exerçant dans et pour le District de Montréal
certifié sous mon serment d'office et par respect
que le douzième jour de Décembre suivant avoir affiché
deux vraies copies dûment certifiées de ce qui est publié
d'autre dans les langues française & anglaise comme
suit savoir: Une vraie copie dans les langues française
& anglaise à la porte de l'Eglise catholique Apostolique
& Romaine de la ville de St. Henri sise &
située coin des Rues St. Bonaventure & St. Pierre
et

et une autre copie à la porte de l'église protestante
de la dite Ville de St-Henri sur & située coin des Rues
St-Henri & Ste-Marguerite étant les places ordinaires
des affiches & je certifie de plus avoir lu ce même avis
publié haute & intelligible voix à la porte de la
dite église catholique Apostolique & Romaine de la
dite Ville de St-Henri les dimanches le seizième
jour & le vingt troisième jour de Décembre mil huit
cent quatre vingt trois, à l'issue du service Divin
du matin, étant les dimanches suivants immé-
diatement le jour où le présent avis a été rendu
public.

En foi de quoi j'ai dressé & donné le présent
rapport pour servir & valoir ce que de droit -

Ville St-Henri ce 24 Décembre 1883.

Jules Beauchamp, H. G. S.

Empl^s. affiches }
Lecture & Retour }
\$ 2.00.

N^o 2248.

AVIS Public (et autres)

Une

Liste des Electeurs Municipaux
des

Quartiers S. Henri & S. Augustin
le

12 Decembre 1883

Adp

see-hes

P23/E2,39

Province de Québec
Ville de St-Henri

Aux Habitants de la Ville de Saint-Henri et à tous ceux qui il appartiendra.

Avis public est par le présent donné par le soussigné, que la "Liste des Grands et Petits Jurés", est complétée et déposée au bureau du Conseil de la Ville de St-Henri et que toutes réclamations concernant la dite liste, seront reçues au dit bureau dans les huit jours qui suivront la publication du présent avis.

Donné à St-Henri, sous mon sceing et le sceau de la Corporation de la dite ville, ce vingtième jour du mois de Décembre Mil huit cent quatre vingt trois -



A. De Séve Jr.
Secrétaire - Trésorier

Province of Québec
Town of St-Henry

To the Inhabitants of the Town of St-Henry and to all whom it may concern

Public notice is hereby given by the undersigned, that the "List of Grand and Petit Jurys" is completed and deposited at the office of the Council of the said Town of St-Henry, and that all complaints or claims respecting the said "List" will be received at the said office, within the eight days after the publication of said notice -

Given at St-Henry, under my hand and the seal of the Corporation of the said Town, this twentieth day of the month of December one thousand eight hundred and eighty three -



Province

A. De Séve Jr.
Secretary - Treasurer

Province de Québec
Ville de St-Henri

Je soussigné Jules Beauchamp résidant en la Ville de St-Henri, l'un des Amisiers Juris de la Cour Supérieure du Bas-Canada, Immatriculé pour & exerçant, dans et pour le District de Montréal, certifié par la présente et fais rapport sous mon serment d'office; que le vingt-troisième jour de Décembre courant, j'ai affiché deux vrais copie dûment certifiés d'icelui d'autre dans les langues française & anglaise, comme suit; savoir une vraie copie dans les langues française & anglaise à la porte de l'Eglise catholique apostolique & Romaine de la Ville de St-Henri, en la Ville de St-Henri, sise & située coin des Rues St-Bonaventure & St-Cien & une autre copie dans les langues française & anglaise à la porte de l'Eglise protestante de la dite Ville de St-Henri, en la dite Ville de St-Henri, sise & située coin des Rues St-Marguerite & St-Henri, étant les places ordinaires des affiches, et je certifie de plus avoir icelui avis publié d'autre part dans les langues française & anglaise, à haute & intelligible voix à la porte de la dite Eglise catholique apostolique & Romaine de la dite Ville de St-Henri, à l'issue du service Divin du matin, le Dimanche, le vingt-troisième jour de Décembre mil huit cent quatre vingt trois -

En foi de quoi j'ai dressé & donné le présent rapport pour servir & valoir ce que de droit -

Ville St-Henri, ce 24 Décembre 1883 -

Jules Beauchamp. H. C. L.

Embls - affiches
Lecture & Retour
\$ 1.50

P23/E2,39

N^o 2249.

Avis Public (retour)

avec

Liste des Emus & Petits Jures

le 20 Décembre 1883

J.P.P.
Sec. des

St. Marguerite & St. Henri, étant les plus ordinaires
des affiches, et je certifie de plus avoir été en avis
publié d'autre part dans les langues française &
Anglaise, si haute & intelligible voir à la porte de
la dite Eglise Catholique Apostolique & Romaine
de la dite Ville de St. Henri, à l'issue du service Divin
du matin, le Dimanche, le vingt-troisième jour
de Décembre mil huit cent quatre-vingt-trois -

En foi de quoi j'ai dressé & donné le présent
rapport pour servir & valoir ce que de droit -

Ville St. Henri, ce 24 Décembre 1883 -

Jules Beauchamp. H. G. L.

Emus - affiches }
Lecture & Retour }
\$ 1.50 }

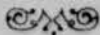
P23/E2,39

MEMORANDUM.

FROM

THE MONTREAL GAS COMPANY,

Office: Cor. St. James & St. Gabriel Streets.



Montreal, 14 Dec 1883

To: M. Desjardins
City Municipal Council

St. Henri.

Dear Sir,

I enclose you a/c for Lamps, Pans
etc. supplied for your new Town Hall.

The quantity of Tubing required was
so much in excess of my calculations,
that I include the one inch in the acct.

The wages alone amounted to \$8. which is
not included.

Yours truly,
J. H. Lewis

P23/E2,39

OFFICE, CORNER ST. JAMES AND ST. GABRIEL STREETS,

Montreal, 14th Dec. 1883.

Municipality of St. Henri.

Bought of THE MONTREAL GAS COMPANY.

2 Lamp Posts	@	9 ⁴⁰	18 80
2 Lanterns	"	3 ⁵²	7 00
72 Feet 1 in Tubing	"	7 ⁴	5 04
20 " 3/4" " 2 Stop Cocks			
2 Bands & fitting up			3 00
Cartage			2 00
			<u>\$ 35 84</u>

Repetit ce 5 Mars 1884
ADL

N^o 2250.

The Montreal Gas Co.

14 Dec. 1883 -

- Gene. C^o pour

usage des deux locations
au p^ort de l'Hotel de
ville &

Adp

Orschanic

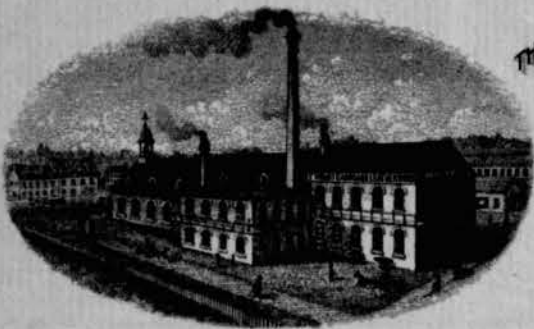
decur

872/84

P23/E2,39

P23/E2,39

FACTORY
TOWN OF ST. HENRY, P.Q.



JAS. McCausland. PETER FULTON. THOS. SUTHERLAND.



OFFICE 242 ST. JAMES ST.

P.O. BOX 627.

Montreal 31st Dec 1883

A Desire for
Town Clerk
St. Henri

Dear Sir I enclose you cheque for \$86³⁶ amount
of Taxes charged by the Town of St. Henri upon our
Works. You know writer's opinion on this point, &
he does think that the Councillors might well have
remitted the amount. I wish such a struggling
industry in its birth. Certain we are that
had we not been led to believe the Taxes were a
mere trifle (about 10 or 12 dollars) the Old Chapel
would not have been occupied by us, as the
situation put on is absurd. I wish you
to let the Councillors know this, they should remit
the taxes for the future Town body

THE ST. HENRY CARRIAGE LEATHER CO.

Peter Fulton
Managing Partner.

N^o 2257.
St. Henry Canispaletus
Cor. (Petes Fulton Spay)
Montreal Dec. 31. 1883

ASD
see in

Leve parumant des lances
Municipales (Velle
Chapelle

ASD

P23/E2,39

P23/E2,39

PROVINCE DE QUEBEC, }
DISTRICT DU REVENU DE MONTRÉAL. }

FONDS DE BÂTISSE ET DES JURÉS.

31^{er} Dec
MONTRÉAL, *1^{er} Juillet* 1883.

NO. 63 RUE ST. GABRIEL.

Monsieur,

J'ai à vous prier de remettre entre mes mains sans délai la somme de \$ *24* —, devenue due par la municipalité de *la Ville de Saint-Henri*

pendant l'année 1882 & 1883.

en vertu de l'acte 46 Vict., chap. 17, Q., ainsi qu'il appert par l'état certifié que je vous ~~expédie sous~~ *ce pli* ai envoyé le *1^{er} juillet 1883*

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

M. Aube
Percepteur du Revenu,

District de Montréal.

Secrétaire-Trésorier de la ville }
A. Henri — }

³⁰ AVIS. — Ce montant doit être payé dans un délai de ~~15~~ ³⁰ jours afin d'éviter une poursuite. *ordonnée par* ~~ordre du~~ *l'ordonnance* ~~du~~ *du* ~~Trésor~~ *du* ~~Q. C.~~ *Q. C.*

P23/E2,39

N^o 2252.

Le Receveur du Revenu
de l'Intérieur C. le 31
Dec. 1883. une
compte de Jris. \$24.00

A. J. L.
Sec. Res